

A2MICILE EXECUTIVE ANTIBES
SAS au capital de 1000 euros
13 rue de la Rivière
17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
940 175 664 R.C.S. Larochelle
(ci-après « la Société »)

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DES ASSOCIES DU 1er SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier septembre, à neuf heures, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Sont présentes :

- | | |
|------------------------------------|-------------------------|
| • A2MICILE EXECUTIVE FRANCE, SAS : | titulaire de 60 actions |
| • LAKSHMI (SAS) : | titulaire de 40 actions |

seules associées de la Société et représentant en tant que telles la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par CANE Aurélie, Président de la Société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination du Président de la Société ;
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités

* * * * *

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir pris acte de la démission de Madame Aurélie CANE, de son mandat de Président avec effet à compter du 1er septembre 2025, décide, en application des dispositions statutaires de désigner en qualité de nouveau Président pour la remplacer :

LAKSHMI
SAS au capital de 1000 euros
RIVIERA PARK - BATIMENT A5, 1160 ROUTE DE GRASSE, 06600 ANTIBES
908 710 783 R.C.S. Antibes

LAKSHMI, SAS accepte ce mandat pour une durée illimitée et déclare, en outre, n'être frappé d'aucune incapacité ou déchéance susceptible de lui en interdire l'accès.

LAKSHMI est tenue de consacrer tout le temps nécessaire aux affaires sociales. Elle exercera ses fonctions dans le cadre prévu par l'Article 13 des statuts.

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés délèguent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président nommé.

LAKSHMI

Représentée par Madame CANE Aurélie
Bon pour acceptation des fonctions de Président

*Bon pour acceptation des
fonctions de Président*



A2micile EXECUTIVE France
Représentée par Vincent CHAULET, DG

